

conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada, une question à laquelle j'ai répondu brièvement. Je dépose toute la correspondance échangée entre M. Murdoch et moi, et j'ajouterai que le différend entre M. Murdoch et ses collègues du conseil d'administration avait trait à la nomination de M. Hungerford comme président du réseau pour un autre terme. A une réunion des autres administrateurs tenue hier, M. Hungerford a été recommandé à l'unanimité pour un nouveau terme.

SERVICE CIVIL

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LES TERMES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA LOI DE LA PENSION DU SERVICE CIVIL

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose :

La Chambre décide que soit institué un Comité spécial de la Chambre composé de MM. Anderson, Baker, Blanchette, Bradette, Davidson, Dunning, Francœur, Hansell, Heaps, Hill, Lockhart, McCann, McLean (Melfort), Mallette, Mutch, Pottier et Wood, pour conduire une enquête sur les termes et le fonctionnement de la Loi de la pension du service civil, et sur tous les problèmes connexes, ledit Comité étant autorisé à assigner des témoins, à faire produire des écrits et des dossiers, à questionner des témoins sous serment, à examiner les dépositions faites durant la dernière session du Parlement devant un Comité spécial de la Chambre qui a étudié la même question, et à faire rapport à l'occasion; et que l'article 65 du règlement soit suspendu au sujet de ce Comité.

(La motion est adoptée.)

ENQUÊTE PAR UN COMITÉ SPÉCIAL SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA LOI DU SERVICE CIVIL

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat) propose :

La Chambre décide que soit institué un Comité spécial de la Chambre chargé de s'enquérir du fonctionnement de la Loi du service civil aussi bien que de tous les problèmes connexes, et autorisé à assigner des personnes, faire produire des écrits et des dossiers, à questionner des témoins ayant prêté le serment et à faire rapport à l'occasion;

Et que l'article 65 du Règlement soit suspendu pour ce Comité spécial, et que celui-ci se compose de vingt-cinq députés, et que les personnes suivantes soient nommées membres dudit comité: MM. Barber, Boulanger, Clark (York-Sunbury), Cleaver, Deachman, Fournier (Hull), Glen, Golding, Hartigan, Hyndman, Jean, Lacroix (Québec-Montmorency), Lennard, MacInnis, MacNeil, McNiven (ville de Regina), Marshall, Mulock, O'Neill, Poole, Pouliot, Spence, Tomlinson, Tucker, Wermenlinger.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, le comité du service civil a accompli sa tâche ardue sans le moindre esprit de parti, l'an dernier. Je vois sourire l'honorable député de Dufferin-Simcoe

[L'hon. M. Howe.]

(M. Rowe). Il a dit déjà que le comité ressemblait à un cirque. Il aurait pu en être le cirque et chacun des autres membres du comité le directeur.

Parlant du comité de l'an dernier, le président de la Commission du service civil a dit :

Ce comité a réuni une documentation plus volumineuse que jamais auparavant.

La Commission du service civil comprend trois divisions: organisation, examens et nominations.

Pour parler d'abord de la division de l'organisation, M. Putnam, son chef, a déjà exprimé qu'elle se composait d'autodidactes.

Je vais maintenant énumérer les tâches de chacune de ces divisions, en m'inspirant d'un graphique remis au comité et inséré dans le fascicule n° 15.

Division de l'organisation

Fonctions: Faire enquête et rapport sur l'organisation, le personnel, l'effectif et la procédure des ministères, ainsi que sur la classification de toutes les positions dans le service, les taux de rémunération et des allocations et maintenir la classification et conserver les dossiers de la classification officielle. Faire enquête sur toute demande d'augmenter le personnel et vérifier s'il y a lieu et besoin de remplir les positions vacantes.

Division des examens

Fonctions: Examiner les candidats qui veulent entrer ou obtenir une promotion dans le service public; faire le choix et établir une liste d'admissibles par ordre de mérite; conserver les dossiers d'examen.

Division des nominations

Fonctions: Faire les nominations d'après les listes d'admissibles; maintenir les listes d'admissibles en ordre et à date; avvertir les candidats et les ministères des nominations faites à titre temporaire ou permanent et émettre les certificats de nomination; et proroger la durée des certificats temporaires tel qu'autorisé.

Telles sont les fonctions assignées aux trois principales divisions de la Commission du service civil. Il existe une autre division, celle de l'administration et du personnel, dont je ne m'occuperai pas pour le moment.

Une distinction s'impose entre les témoignages rendus oralement et les preuves documentaires paraissant au rapport du comité.

M. HEAPS: Quel rapport tout cela peut-il bien avoir avec la nomination du comité?

M. POULIOT: Patientez et vous verrez.

M. HEAPS: J'attendrai.

M. POULIOT: Une distinction s'impose, je le répète, monsieur l'Orateur, entre les témoignages donnés oralement et les preuves documentaires présentées au comité l'an dernier. Les pièces comprennent le rapport final du comité ainsi qu'une déclaration fort intéressante fournie par sir Francis Floud; aussi un